



**RETURN BIDS TO - RETOURNER LES
SUBMISSION À :**

Unité de réception des soumissions de l'Agence
Parcs Canada

Service national de passation de marchés

635 – 8 Avenue S.O., pièce 1300

Calgary (AB) T2P 3M3

N° de télécopieur pour soumission : (403) 292-4475

**REQUEST FOR
QUOTATION**

DEMANDE DE PRIX

Quotation to: Parks Canada Agency

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred or attached hereto, the goods, services and construction listed herein or on any attached sheets at the price(s) set out therefor.

Prix aux : l'Agence Parcs Canada

Nous offrons par la présente de vendre à sa Majesté la Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici et sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

Comments – Commentaires :

En raison de la nature de la demande de soumissions, les soumissions transmises à l'Agence Parcs Canada par courriel ou par télécopieur ne seront pas acceptées.

Issuing Office - Bureau de distribution :

l'Agence Parcs Canada

Service national de passation de marchés

635 – 8 Avenue S.O., pièce 1300

Calgary (AB) T2P 3M3

Title - Sujet Services de barge pour appuyer les opérations par hélicoptère aux fins de la restauration écologique à Gwaii Haanas (C.-B.)		
Solicitation No. - N° de l'invitation 5P420-16-5127/A	Date 23 août 2016	
Client Reference No. - N° de référence du client 45375237		
GETS Reference No. N° de référence de SEAG PW-16-00744784		
Solicitation Closes - L'invitation prend fin At - à : 14 h 00 On - le : 07 septembre 2016		Time Zone - Fuseau horaire Heure avancée des rocheuses (HAR)
F.O.B. - F.A.B. Plant - Usine : <input type="checkbox"/> Destination : <input checked="" type="checkbox"/> Other - Autre : <input type="checkbox"/>		
Address Enquiries to - Adresser toutes questions à Adam Krisch		
Telephone No. - N° de telephone (403) 292-4560	Fax No. -N° de télécopieur (403) 292-4475	Email Address - Courriel adam.krisch@pc.gc.ca
Destination of Goods, Services, and Construction - Destination des biens, services, et construction Réserve de parc national, réserve d'aire marine nationale de conservation, et site du patrimoine haïda Gwaii Haanas		

**TO BE COMPLETED BY THE BIDDER - À REMPLIR PAR LE
SOUSSIONNAIRE**

Vendor/ Firm Name - Raison sociale et adresse du fournisseur/ de l'entrepreneur	
Address - Adresse	
Telephone No. - N° de telephone	Fax No. - N° de télécopieur
Name of person authorized to sign on behalf of the Vendor/ Firm (type or print) - Nom de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

TABLE OF CONTENTS

PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX	4
1.1 EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ	4
1.2 ÉNONCÉ DES TRAVAUX.....	4
1.3 COMPTE RENDU	4
1.4 ACCORDS COMMERCIAUX	4
PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES	5
2.1 INSTRUCTIONS, CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES	5
2.2 PRÉSENTATION DES SOUMISSIONS	5
2.3 DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS – EN PÉRIODE DE SOUMISSION	5
2.4 LOIS APPLICABLES	5
PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS	7
3.1 INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS.....	7
PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION	8
4.1 PROCÉDURES D'ÉVALUATION	8
4.2 MÉTHODE DE SÉLECTION.....	8
PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	9
5.1 ATTESTATIONS PRÉALABLES À L'ATTRIBUTION DU CONTRAT ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES ...	9
PARTIE 6 – CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT	12
6.1 EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ	12
6.2 ÉNONCÉ DES TRAVAUX.....	12
6.3 CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES.....	12
6.4 DURÉE DU CONTRAT	12
6.5 RESPONSABLES	12
6.6 DIVULGATION PROACTIVE DE MARCHÉS CONCLUS AVEC D'ANCIENS FONCTIONNAIRES	14
6.7 PAIEMENT.....	14
6.8 INSTRUCTIONS RELATIVES À LA FACTURATION - DEMANDE DE PAIEMENT PROGRESSIF - AUCUN DOCUMENT À L'APPUI EXIGÉ	15
6.9 DÉPÔT DIRECT	16
6.10 ATTESTATIONS.....	16
6.11 LOIS APPLICABLES	16
6.12 ORDRE DE PRIORITÉ DES DOCUMENTS	16
6.13 CLAUSES DU GUIDE DES CUA.....	16
6.15 INSPECTION ET ACCEPTATION	17
ANNEXE « A »	18
ÉNONCÉ DES TRAVAUX	18
APPENDICE "A1"	21
EMPLACEMENT DU PROJET	21
ANNEXE « B »	22
BASE DE PAIEMENT	22
ANNEXE « C »	23
ATTESTATION ET PREUVE DE CONFORMITÉ EN MATIÈRE DE SANTÉ ET DE SÉCURITÉ AU TRAVAIL (SST)	23

Solicitation No. - N° de l'invitation
5P420-16-5127/A

Amd. No. - N° de la modif.
00

Contracting Authority - Autorité contractante
Adam Krisch

Client Ref. No. - N° de réf. du client
45375237

Title - Sujet
Services de barge pour appuyer les opérations par hélicoptère aux fins de la restauration écologique à Gwaii Haanas (C.-B.)

ANNEXE « D »	25
DISPOSITIONS RELATIVES À L'INTÉGRITÉ – LISTE DE NOMS	25

Solicitation No. - N° de l'invitation
5P420-16-5127/A

Amd. No. - N° de la modif.
00

Contracting Authority - Autorité contractante
Adam Krisch

Client Ref. No. - N° de réf. du client
45375237

Title - Sujet
Services de barge pour appuyer les opérations par hélicoptère aux fins de la restauration écologique à Gwaii Haanas (C.-B.)

PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1.1 Exigences relatives à la sécurité

La présente demande de soumissions ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

1.2 Énoncé des travaux

Les travaux à exécuter sont décrits en détail à l'article 6.2 des clauses du contrat éventuel.

1.3 Compte rendu

Les soumissionnaires peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande de soumissions. Les soumissionnaires devraient en faire la demande à l'autorité contractante dans les 15 jours ouvrables, suivant la réception des résultats du processus de demande de soumissions. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

1.4 Accords commerciaux

Ce besoin est assujéti aux dispositions de l'Accord sur le commerce intérieur (ACI).

Solicitation No. - N° de l'invitation
5P420-16-5127/A

Amd. No. - N° de la modif.
00

Contracting Authority - Autorité contractante
Adam Krisch

Client Ref. No. - N° de réf. du client
45375237

Title - Sujet
Services de barge pour appuyer les opérations par hélicoptère aux fins de la restauration écologique à Gwaii Haanas (C.-B.)

PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

2.1 Instructions, clauses et conditions uniformisées

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande de soumissions par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le [Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat](https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les soumissionnaires qui présentent une soumission s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la demande de soumissions, et acceptent les clauses et les conditions du contrat subséquent.

Le document [2003](#) (2016-04-04), Instructions uniformisées - biens ou services - besoins concurrentiels, est incorporé par renvoi dans la demande de soumissions et en fait partie intégrante.

Toute référence au ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux sera supprimée et remplacée par le ministre de l'Environnement et du Changement climatique aux fins de l'Agence Parcs Canada. Toute référence au ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux sera supprimée et remplacée par l'Agence Parcs Canada.

2.2 Présentation des soumissions

Les soumissions doivent être présentées uniquement au Module de réception des soumissions de l'Agence Parcs Canada (APC) au plus tard à la date, à l'heure et à l'endroit indiqués à la page 1 de la demande de soumissions.

En raison de la nature de la demande de soumissions, les soumissions transmises à l'Agence Parcs Canada par courriel ou par télécopieur ne seront pas acceptées.

2.3 Demandes de renseignements – en période de soumission

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit à l'autorité contractante au moins sept (7) jours civils avant la date de clôture des soumissions. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Bidders should reference as accurately as possible the numbered item of the bid solicitation to which the enquiry relates. Care should be taken by Bidders to explain each question in sufficient detail in order to enable Canada to provide an accurate answer. Technical enquiries that are of a proprietary nature must be clearly marked "proprietary" at each relevant item. Items identified as "proprietary" will be treated as such except where Canada determines that the enquiry is not of a proprietary nature. Canada may edit the question(s) or may request that the Bidder do so, so that the proprietary nature of the question(s) is eliminated, and the enquiry can be answered to all Bidders. Enquiries not submitted in a form that can be distributed to all Bidders may not be answered by Canada.

2.4 Lois applicables

Tout contrat subséquent sera interprété et régi selon les lois en vigueur en Colombie-Britannique, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les soumissionnaires peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur soumission ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province

Solicitation No. - N° de l'invitation
5P420-16-5127/A

Amd. No. - N° de la modif.
00

Contracting Authority - Autorité contractante
Adam Krisch

Client Ref. No. - N° de réf. du client
45375237

Title - Sujet
Services de barge pour appuyer les opérations par hélicoptère aux fins de la restauration écologique à Gwaii Haanas (C.-B.)

ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les soumissionnaires acceptent les lois applicables indiquées.

Solicitation No. - N° de l'invitation
5P420-16-5127/A

Amd. No. - N° de la modif.
00

Contracting Authority - Autorité contractante
Adam Krisch

Client Ref. No. - N° de réf. du client
45375237

Title - Sujet
Services de barge pour appuyer les opérations par hélicoptère aux fins de la restauration écologique à Gwaii Haanas (C.-B.)

PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

3.1 Instructions pour la préparation des soumissions

Le Canada demande que les soumissionnaires suivent les instructions de présentation décrites ci-après pour préparer leur soumission :

- (a) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm);
- (b) utiliser un système de numérotation correspondant à celui de la demande de soumissions.

En avril 2006, le Canada a approuvé une politique exigeant que les ministères organismes fédéraux prennent les mesures nécessaires pour incorporer les facteurs environnementaux dans le processus d'approvisionnement [Politique d'achats écologiques](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisation-greening/achats-procurement/politique-policy-fra.html) (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisation-greening/achats-procurement/politique-policy-fra.html>). Pour aider le Canada à atteindre ses objectifs, les soumissionnaires devraient :

- 1) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm) contenant des fibres certifiées provenant d'un aménagement forestier durable et contenant au moins 30 % de matières recyclées; et
- 2) utiliser un format qui respecte l'environnement: impression noir et blanc, recto-verso/à double face, broché ou agrafé, sans reliure Cerlox, reliure à attaches ni reliure à anneaux.

Section I: Soumission financière

Les soumissionnaires doivent présenter leur soumission financière en conformité avec la base de paiement. Le montant total des taxes applicables doit être indiqué séparément.

3.1.1 Fluctuation du taux de change

Clauses du Guide des CUA [C3011T](#) (2013-11-06), Fluctuation du taux de change

Section II: Attestations

Les soumissionnaires doivent présenter les attestations exigées à la Partie 5.

Solicitation No. - N° de l'invitation
5P420-16-5127/A

Amd. No. - N° de la modif.
00

Contracting Authority - Autorité contractante
Adam Krisch

Client Ref. No. - N° de réf. du client
45375237

Title - Sujet
Services de barge pour appuyer les opérations par hélicoptère aux fins de la restauration écologique à Gwaii Haanas (C.-B.)

PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

4.1 Procédures d'évaluation

- (a) Les soumissions reçues seront évaluées par rapport à l'ensemble des exigences de la demande de soumissions, incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.
- (b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les soumissions.

4.1.1 Évaluation financière

Clauses du Guide des CCUA [A0220T](#) (2014-06-26), Évaluation du prix – soumission

Les soumissions financières seront évaluées comme suit en fonction des prix indiqués dans la base de paiement à l'annexe B :

prix ferme de l'article 1.1 +
prix ferme de l'article 1.2 +
prix ferme de l'article 1.3 =
prix évalué total de la soumission.

En cas d'erreur dans le calcul des prix, le prix unitaire prévaudra.

4.2 Méthode de sélection

Clauses du Guide des CCUA [A0069T](#) (2007-05-25), Méthode de sélection

PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations et les renseignements supplémentaires exigés pour qu'un contrat leur soit attribué.

Les attestations que les soumissionnaires remettent au Canada, peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. Le Canada déclarera une soumission non recevable, ou à un manquement de la part de l'entrepreneur s'il est établi qu'une attestation du soumissionnaire est fautive, sciemment ou non, que ce soit pendant la période d'évaluation des soumissions ou pendant la durée du contrat.

L'autorité contractante aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations du soumissionnaire. À défaut de répondre et de coopérer à toute demande ou exigence imposée par l'autorité contractante, la soumission sera déclarée non recevable, ou constituera un manquement aux termes du contrat.

5.1 Attestations préalables à l'attribution du contrat et renseignements supplémentaires

Les attestations et les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous devraient être remplis et fournis avec la soumission mais ils peuvent être fournis plus tard. Si l'une de ces attestations ou renseignements supplémentaires ne sont pas remplis et fournis tel que demandé, l'autorité contractante informera le soumissionnaire du délai à l'intérieur duquel les renseignements doivent être fournis. À défaut de fournir les attestations ou les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous dans le délai prévu, la soumission sera déclarée non recevable.

5.1.1 Ancien fonctionnaire

Les contrats attribués à des anciens fonctionnaires qui touchent une pension ou qui ont reçu un paiement forfaitaire doivent résister à l'examen scrupuleux du public et constituer une dépense équitable des fonds publics. Afin de respecter les politiques et les directives du Conseil du Trésor sur les contrats attribués à des anciens fonctionnaires, les soumissionnaires doivent fournir l'information exigée ci-dessous avant l'attribution du contrat. Si la réponse aux questions et, s'il y a lieu les renseignements requis, n'ont pas été fournis par le temps où l'évaluation des soumissions est complétée, le Canada informera le soumissionnaire du délai à l'intérieur duquel l'information doit être fournie. Le défaut de se conformer à la demande du Canada et satisfaire à l'exigence dans le délai prescrit rendra la soumission non recevable.

Aux fins de cette clause,

« ancien fonctionnaire » signifie tout ancien employé d'un ministère au sens de la [Loi sur la gestion des finances publiques](#), L.R., 1985, ch. F-11, un ancien membre des Forces armées canadiennes ou de la Gendarmerie royale du Canada. Un ancien fonctionnaire peut être :

- (a) un individu;
- (b) un individu qui s'est incorporé;;
- (c) une société de personnes constituée d'anciens fonctionnaires; ou
- (d) une entreprise à propriétaire unique ou une entité dans laquelle la personne visée détient un intérêt important ou majoritaire.

« période du paiement forfaitaire » signifie la période mesurée en semaines de salaire à l'égard de laquelle un paiement a été fait pour faciliter la transition vers la retraite ou vers un autre emploi par suite de la mise en place des divers programmes visant à réduire la taille de la fonction publique. La période du paiement forfaitaire ne comprend pas la période visée par l'allocation de fin de services, qui se mesure de façon similaire.

Solicitation No. - N° de l'invitation
5P420-16-5127/A

Amd. No. - N° de la modif.
00

Contracting Authority - Autorité contractante
Adam Krisch

Client Ref. No. - N° de réf. du client
45375237

Title - Sujet
Services de barge pour appuyer les opérations par hélicoptère aux fins de la restauration écologique à Gwaii Haanas (C.-B.)

« pension » signifie une pension ou une allocation annuelle versée en vertu de la [Loi sur la pension de la fonction publique](#) (LPFP), L.R., 1985, ch. P-36, et toute augmentation versée en vertu de la [Loi sur les prestations de retraite supplémentaires](#), L.R., 1985, ch. S-24, dans la mesure où elle touche la LPFP. La pension ne comprend pas les pensions payables conformément à la [Loi sur la pension de retraite des Forces canadiennes](#), L.R., 1985, ch. C-17, à la [Loi sur la continuation de la pension des services de défense](#), 1970, ch. D-3, à la [Loi sur la continuation des pensions de la Gendarmerie royale du Canada](#), 1970, ch. R-10, et à la Loi sur la pension de retraite de la Gendarmerie royale du Canada, L.R., 1985, ch. R-11, à la [Loi sur les allocations de retraite des parlementaires](#), L.R., 1985, ch. M-5, et à la partie de la pension versée conformément à la [Loi sur le Régime de pensions du Canada](#), L.R., 1985, ch. C-8.

Ancien fonctionnaire touchant une pension

Selon les définitions ci-dessus, est-ce que le soumissionnaire est un ancien fonctionnaire touchant une pension? **Oui** () **Non** ()

Si oui, le soumissionnaire doit fournir l'information suivante pour tous les anciens fonctionnaires touchant une pension, le cas échéant :

- (a) le nom de l'ancien fonctionnaire;
- (b) la date de cessation d'emploi dans la fonction publique ou de la retraite.

En fournissant cette information, les soumissionnaires acceptent que le statut du soumissionnaire retenu, en tant qu'ancien fonctionnaire touchant une pension en vertu de la LPFP, soit publié dans les rapports de divulgation proactive des marchés, sur les sites Web des ministères, et ce conformément à l'[Avis sur la Politique des marchés : 2012-2](#) et les [Lignes directrices sur la divulgation des marchés](#).

Directive sur le réaménagement des effectifs

Est-ce que le soumissionnaire est un ancien fonctionnaire qui a reçu un paiement forfaitaire en vertu de la Directive sur le réaménagement des effectifs? **Oui** () **Non** ()

Si oui, le soumissionnaire doit fournir l'information suivante :

- (a) le nom de l'ancien fonctionnaire;
- (b) les conditions de l'incitatif versé sous forme de paiement forfaitaire;
- (c) la date de la cessation d'emploi;
- (d) amount of lump sum payment;
- (e) le montant du paiement forfaitaire;
- (f) la période correspondant au paiement forfaitaire, incluant la date du début, d'achèvement et le nombre de semaines;
- (g) nombre et montant (honoraires professionnels) des autres contrats assujettis aux conditions d'un programme de réaménagement des effectifs.

Pour tous les contrats attribués pendant la période du paiement forfaitaire, le montant total des honoraires qui peut être payé à un ancien fonctionnaire qui a reçu un paiement forfaitaire est limité à 5 000 \$, incluant les taxes applicables.

5.1.2 Dispositions relatives à l'intégrité – liste de noms

Les soumissionnaires constitués en personne morale, y compris ceux qui présentent une soumission à titre de coentreprise, doivent transmettre une liste complète des noms de tous les administrateurs.

Solicitation No. - N° de l'invitation
5P420-16-5127/A

Amd. No. - N° de la modif.
00

Contracting Authority - Autorité contractante
Adam Krisch

Client Ref. No. - N° de réf. du client
45375237

Title - Sujet
Services de barge pour appuyer les opérations par hélicoptère aux fins de la restauration écologique à Gwaii Haanas (C.-B.)

Les soumissionnaires qui présentent une soumission en tant que propriétaire unique, incluant ceux présentant une soumission comme coentreprise, doivent fournir le nom du ou des propriétaire(s).

Les soumissionnaires qui présentent une soumission à titre de société, d'entreprise ou d'association de personnes n'ont pas à soumettre une liste de noms.

À cette fin, les soumissionnaires peuvent utiliser le formulaire Dispositions relatives à l'intégrité – liste de noms qu'ils trouveront à l'annexe « D ».

5.1.3 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Attestation de soumission

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire, et tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, n'est pas nommé dans la liste des « [soumissionnaires à admissibilité limitée](http://www.travail.gc.ca/fra/normes_equite/eq/emp/pcf/liste/inelig.shtml) » (http://www.travail.gc.ca/fra/normes_equite/eq/emp/pcf/liste/inelig.shtml) du Programme de contrats fédéraux (PCF) pour l'équité en matière d'emploi disponible sur le site Web [d'Emploi et Développement social Canada \(EDSC\) – Travail](#).

Le Canada aura le droit de déclarer une soumission non recevable si le soumissionnaire, ou tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, figure dans la liste des « [soumissionnaires à admissibilité limitée](#) » du PCF au moment de l'attribution du contrat.

Solicitation No. - N° de l'invitation
5P420-16-5127/A

Amd. No. - N° de la modif.
00

Contracting Authority - Autorité contractante
Adam Krisch

Client Ref. No. - N° de réf. du client
45375237

Title - Sujet
Services de barge pour appuyer les opérations par hélicoptère aux fins de la restauration écologique à Gwaii Haanas (C.-B.)

PARTIE 6 – CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

Les clauses et conditions suivantes s'appliquent à tout contrat subséquent découlant de la demande de soumissions et en font partie intégrante.

6.1 Exigences relatives à la sécurité

Ce contrat ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

6.2 Énoncé des travaux

L'entrepreneur doit exécuter les travaux conformément à l'énoncé des travaux qui se trouve à l'annexe « A ».

6.3 Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et conditions identifiées dans le contrat par un numéro, une date et un titre, sont reproduites dans le [Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat](https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

6.3.1 Conditions générales

[2010C](#) (2016-04-04), Conditions générales – services (complexité moyenne) s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

Toute référence au ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux sera supprimée et remplacée par le ministre de l'Environnement et du Changement climatique aux fins de l'Agence Parcs Canada. Toute référence au ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux sera supprimée et remplacée par l'Agence Parcs Canada.

6.4 Durée du contrat

6.4.1 Période du contrat

La période du contrat est à partir de la date du contrat jusqu'au 15 juillet 2017 inclusivement

6.5 Responsables

6.5.1 Autorité contractante

L'autorité contractante pour le contrat est :

Adam Krisch
Conseiller, Service national de passation de marchés
Agence Parcs Canada
Direction générale de la Dirigeante principale des finances
635 – 8 Avenue S.O., pièce 1300
Calgary (AB) T2P 3M3

Téléphone : (403) 292-4560
Télécopieur : (403) 292-4475
Courriel : adam.krisch@pc.gc.ca

Solicitation No. - N° de l'invitation
5P420-16-5127/A

Amd. No. - N° de la modif.
00

Contracting Authority - Autorité contractante
Adam Krisch

Client Ref. No. - N° de réf. du client
45375237

Title - Sujet
Services de barge pour appuyer les opérations par hélicoptère aux fins de la restauration écologique à Gwaii Haanas (C.-B.)

L'autorité contractante est responsable de la gestion du contrat, et toute modification doit être autorisée, par écrit par l'autorité contractante. L'entrepreneur ne doit pas effectuer de travaux dépassant la portée du contrat ou des travaux qui n'y sont pas prévus suite à des demandes ou des instructions verbales ou écrites de toute personne autre que l'autorité contractante.

6.5.2 Chargé de projet

Le chargé de projet pour le contrat est :

*** à insérer au moment de l'attribution du contrat ***

Le chargé de projet représente le ministère ou l'organisme pour lequel les travaux sont exécutés en vertu du contrat. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat. On peut discuter des questions techniques avec le chargé de projet; cependant, celui-ci ne peut pas autoriser les changements à apporter à l'énoncé des travaux. De tels changements peuvent être effectués uniquement au moyen d'une modification de contrat émise par l'autorité contractante.

6.5.3 Représentant de l'entrepreneur

Le représentant de l'entrepreneur pour le contrat est :

Nom du représentant :		
Titre :		
Nom du fournisseur/ de l'entrepreneur :		
Adresse :		
Ville :	Province/ Territoire :	Code postal:
Téléphone :	Télécopieur :	
Courriel :		
Numéro d'entreprise - approvisionnement ou numéro de Taxe sur les produits et services :		

Instructions pour l'obtention d'un numéro d'entreprise - approvisionnement (NEA)

Les soumissionnaires canadiens doivent avoir un numéro d'entreprise – approvisionnement (NEA) avant de se voir attribuer un contrat. Ils peuvent s'inscrire pour obtenir un NEA du système Données d'inscription des fournisseurs en se rendant sur le site [Web d'Accès entreprises Canada](https://achatsetventes.gc.ca/pour-les-entreprises/vendre-au-gouvernement-du-canada/s-inscrire-comme-fournisseur) : (https://achatsetventes.gc.ca/pour-les-entreprises/vendre-au-gouvernement-du-canada/s-inscrire-comme-fournisseur). Pour s'inscrire autrement que par Internet, les soumissionnaires peuvent communiquer avec la Ligne Info d'Accès entreprises Canada au 1-800-811-1148 afin d'obtenir le numéro de téléphone de l'agent d'inscription des fournisseurs le plus près.

6.6 Divulgence proactive de marchés conclus avec d'anciens fonctionnaires

En fournissant de l'information sur son statut en tant qu'ancien fonctionnaire touchant une pension en vertu de la [Loi sur la pension de la fonction publique](#) (LPFP), l'entrepreneur a accepté que cette information soit publiée sur les sites Web des ministères, dans le cadre des rapports de divulgation proactive des marchés, et ce, conformément à l'[Avis sur la Politique des marchés : 2012-2](#) du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada.

6.7 Paiement

6.7.1 Base de paiement – limitation des dépenses

L'entrepreneur sera remboursé pour les coûts qu'il a raisonnablement et convenablement engagés dans l'exécution des travaux établis conformément à la base de paiement à l'annexe « B », jusqu'à une limitation des dépenses de *** à insérer au moment de l'attribution du contrat *** \$. Les droits de douane sont inclus et les taxes applicables sont en sus.

6.7.2 Limitation des dépenses

6.7.2.1 La responsabilité totale du Canada envers l'entrepreneur en vertu du contrat ne doit pas dépasser la somme de *** à insérer au moment de l'attribution du contrat *** \$. Les droits de douane sont inclus et les taxes applicables sont en sus.

6.7.2.2 Aucune augmentation de la responsabilité totale du Canada ou du prix des travaux découlant de tout changement de conception, de toute modification ou interprétation des travaux, ne sera autorisée ou payée à l'entrepreneur, à moins que ces changements de conception, modifications ou interprétations n'aient été approuvés, par écrit, par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux. L'entrepreneur n'est pas tenu d'exécuter des travaux ou de fournir des services qui entraîneraient une augmentation de la responsabilité totale du Canada à moins que l'augmentation n'ait été autorisée par écrit par l'autorité contractante. L'entrepreneur doit informer, par écrit, l'autorité contractante concernant la suffisance de cette somme :

- (a) lorsque 75 p. 100 de la somme est engagée, ou
- (b) quatre (4) mois avant la date d'expiration du contrat, ou
- (c) dès que l'entrepreneur juge que les fonds du contrat sont insuffisants pour l'achèvement des travaux,

selon la première de ces conditions à se présenter.

6.7.2.3 Lorsqu'il informe l'autorité contractante que les fonds du contrat sont insuffisants, l'entrepreneur doit lui fournir par écrit une estimation des fonds additionnels requis. La présentation de cette information par l'entrepreneur n'augmente pas la responsabilité du Canada à son égard.

6.7.3 Paiements d'étape - assujetti à une retenue

6.7.3.1 Le Canada effectuera les paiements d'étape conformément au calendrier des étapes détaillé dans le contrat et les dispositions de paiement du contrat, jusqu'à concurrence de 80 p. 100 du montant réclamé et approuvé par le Canada si :

- (a) une demande de paiement exacte et complète en utilisant le formulaire [PWGSC-TPSGC 1111](#), Demande de paiement progressif, et tout autre document exigé par le contrat ont été présentés conformément aux instructions relatives à la facturation fournies dans le contrat;

- (b) la somme de tous les paiements d'étape effectués par le Canada ne dépasse pas 80 p. 100 de la totalité du montant à verser en vertu du contrat;
- (c) toutes les attestations demandées sur le formulaire [PWGSC-TPSGC 1111](#) ont été signées par les représentants autorisés;
- (d) tous les travaux associés à l'étape et, selon le cas, tout bien livrable exigé ont été complétés et acceptés par le Canada.

6.7.3.2 Le solde du montant dû sera payé conformément aux dispositions de paiement du contrat lorsque tous les travaux exigés au contrat auront été complétés et livrés si les travaux ont été acceptés par le Canada et une demande finale pour le paiement est présentée.

6.7.3 Calendrier des étapes

Le calendrier des étapes selon lequel les paiements seront faits en vertu du contrat est comme suit :

Numéro de l'étape	Description	Montant ferme	Date d'échéance (au plus tard)
01	Au moment de l'ancrage de la barge à l'emplacement de projet désigné	*** 50 % du prix évalué total de la soumission à insérer à l'attribution du contrat ***	26 mars 2016
02	À l'achèvement de tous les travaux et lorsque la demande de paiement finale est présentée	*** 50 % du prix évalué total de la soumission à insérer à l'attribution du contrat ***	15 juillet 2017

6.8 Instructions relatives à la facturation - demande de paiement progressif - aucun document à l'appui exigé

6.8.1 L'entrepreneur doit soumettre une demande de paiement en utilisant le formulaire [PWGSC-TPSGC 1111](#), Demande de paiement progressif.

Chaque demande doit présenter:

- (a) toute l'information exigée sur le formulaire [PWGSC-TPSGC 1111](#);
- (b) toute information pertinente détaillée à l'article intitulé « Présentation des factures » des conditions générales; et
- (c) la description et la valeur de l'étape réclamée selon la description au contrat.

6.8.2 Les taxes applicables doivent être calculées pour le montant total de la demande, avant l'application de la retenue. Au moment de la demande de la retenue, il n'y aura pas de taxes applicables à payer car celles-ci ont été réclamées et sont payables sous les demandes de paiement progressif précédentes.

6.8.3 L'entrepreneur doit préparer et certifier un (1) copie de la demande sur le formulaire [PWGSC-TPSGC 1111](#), et les envoyer au *chargé de projet* identifié sous l'article intitulé « Responsables » du contrat pour fin d'attestation après l'inspection et l'acceptation des travaux.

Le *chargé de projet* fera parvenir la demande au Bureau du traitement des paiements pour toutes autres attestations et opérations de paiement.

6.8.4 L'entrepreneur ne doit pas soumettre de demandes avant que tous les travaux identifiés sur la demande soient complétés.

6.9 Dépôt direct

En avril 2012, le gouvernement du Canada a annoncé que le dépôt direct deviendrait, en remplacement des chèques, la méthode de paiement principale pour les paiements émis par le receveur général du Canada au plus tard en avril 2016. Si le soumissionnaire n'utilise pas le service de dépôt direct, il devra remplir le formulaire d'inscription au service de dépôt direct et le remettre à l'autorité contractante au moment de la réception du marché.

Informations complémentaires sur cette initiative du gouvernement du Canada est disponible à:
<http://www.depotdirect.gc.ca>

6.10 Attestations

6.10.1 Conformité

Le respect continu des attestations fournies par l'entrepreneur avec sa soumission ainsi que la coopération constante quant aux renseignements supplémentaires sont des conditions du contrat. Les attestations pourront faire l'objet de vérifications par le Canada pendant toute la durée du contrat. En cas de manquement à toute déclaration de la part de l'entrepreneur ou à fournir les renseignements supplémentaires, ou encore si on constate que les attestations qu'il a fournies avec sa soumission comprennent de fausses déclarations, faites sciemment ou non, le Canada aura le droit de résilier le contrat pour manquement conformément aux dispositions du contrat en la matière.

6.11 Lois applicables

Le contrat doit être interprété et régi selon les lois en vigueur en Colombie-Britannique, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

6.12 Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre le libellé des textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur ladite liste.

- (a) les articles de la convention;
- (b) les conditions générales [2010C](#) (2016-04-04), Conditions générales – services (complexité moyenne);
- (c) Annexe « A », Énoncé des travaux;
- (d) Annexe « B », Base de paiement;
- (e) Annexe « C », Attestation et preuve de conformité en matière de santé et de sécurité au travail (SST); et
- (f) la soumission de l'entrepreneur en date du ***** à insérer au moment de l'attribution du contrat *****.

6.13 Clauses du Guide des CCUA

[A1009C](#) (2008-05-12) Accès aux lieux d'exécution des travaux
[A2000C](#) (2006-06-16), Ressortissants étrangers (entrepreneur canadien)

Solicitation No. - N° de l'invitation
5P420-16-5127/A

Amd. No. - N° de la modif.
00

Contracting Authority - Autorité contractante
Adam Krisch

Client Ref. No. - N° de réf. du client
45375237

Title - Sujet
Services de barge pour appuyer les opérations par hélicoptère aux fins de la restauration écologique à Gwaii Haanas (C.-B.)

[A2001C](#) (2006-06-16), Ressortissants étrangers (entrepreneur étranger)

[B6802C](#) (2007-11-30), Biens de l'État

[G1005C](#) (2016-01-28), Assurance - aucune exigence particulière

6.15 Inspection et acceptation

Le chargé de projet sera le responsable des inspections. Tous les rapports, biens livrables, documents, biens et services fournis en vertu du contrat seront assujettis à l'inspection du responsable des inspections ou de son représentant. Si des rapports, documents, biens ou services ne sont pas conformes aux exigences de l'énoncé des travaux et ne sont pas satisfaisants selon le responsable des inspections, ce dernier aura le droit de les rejeter ou d'en demander la correction, aux frais de l'entrepreneur uniquement, avant de recommander le paiement.

ANNEXE « A »

ÉNONCÉ DES TRAVAUX

1. Contexte

L'unité de gestion de Gwaii Haanas a besoin de la fourniture, de l'installation et de la démobilisation d'une barge louée ainsi que de la fourniture du matériel connexe afin d'appuyer les opérations par hélicoptère dans le cadre d'un projet d'éradication d'une espèce envahissante. La barge devra être mobilisée à partir de la base d'attache de l'entrepreneur et livrée à la zone de mouillage des îles Bischof au plus tard le 26 mars 2017, où elle devra demeurer pendant la durée du projet (achèvement prévu au plus tard le 15 juillet 2017), puis démobilisée et retournée à la base d'attache de l'entrepreneur. Le temps total à partir de la date de mouillage initiale jusqu'à la fin du projet est de 96 jours plus une éventualité de 15 jours si du temps supplémentaire est nécessaire pour terminer le projet. Si la date de mouillage initiale du projet devait être retardée en raison de conditions météorologiques défavorables ou d'autres facteurs, la barge devra rester en place pour un maximum de 111 jours après la date de mouillage initiale. La barge à fournir doit être en mesure de contenir tous les éléments énumérés aux présentes, mais ne peut dépasser 18 mètres de largeur en raison des facteurs liés à l'accès à la zone de mouillage.

2. Objectif

Les travaux incluent la fourniture d'une barge ainsi que du matériel et des fournitures connexes selon l'échéancier (voir la section 7. Échéancier) afin de fournir une plate-forme d'atterrissage d'hélicoptère et de préparation des points d'appât en appui des travaux de restauration écologique dans la réserve de parc national et site du patrimoine haïda Gwaii Haanas, à Gwaii Haanas (Colombie-Britannique).

3. Tâches et spécifications techniques

3.1 L'entrepreneur doit fournir une barge qui pourra contenir les éléments indiqués ci-après, sans toutefois dépasser une largeur de 18 m, du 26 mars 2017 jusqu'au 15 juillet 2017, ou 111 jours depuis la date de mouillage initiale à un emplacement de projet désigné (voir l'appendice A1 – Emplacement du projet et la section 7. Échéancier).

3.2 La surface de travail de la barge doit être suffisamment grande pour contenir les éléments suivants :

3.2.1 une (1) zone d'atterrissage d'hélicoptère mesurant approximativement 12 m x 15 m;

3.2.2 cent vingt-cinq (125) barils de 205 L de carburant hélicoptère JET-A;

3.2.3 dix (10) palettes (dimensions : 1,5 m x 1,5 m) totalisant 4 500 kg (approximativement 500 kg chacune) et contenant du maïs à grains entiers.

4. Services

4.1 Le chargement et l'arrimage du matériel et des fournitures sur la barge avant de partir pour le lieu du projet, y compris :

4.1.1 cent vingt-cinq (125) barils de 205 L de carburant JET-A;

4.1.2 deux (2) pompes à carburant électriques pour le carburant JET-A;

4.1.5 dix (10) palettes (dimensions : 1,5 m x 1,5 m) totalisant 4 500 kg (approximativement 500 kg chacune).

La livraison de tout le matériel et toutes les fournitures au point de départ de la barge sera arrangée par Parcs Canada ou ses agents ou entrepreneurs.

- 4.2** La mobilisation au début du projet, y compris le remorquage de la barge jusqu'à l'emplacement du projet.
- 4.3** Le mouillage de la barge à l'emplacement du projet (ancres, cordes, machinerie et main-d'œuvre); prière de consulter l'annexe A1.
- 4.4** La démobilitation de la barge à la fin du projet, y compris le déchargement des barils de carburant et de tout autre matériel de l'emplacement du projet jusqu'au point de départ de la barge.
- 4.5** L'ajout de quatre (4) ancrages pour les points d'arrimage d'hélicoptère dans la zone d'atterrissage.
- 4.6 Emplacement du projet**
- 4.6.1** La barge sera remorquée jusqu'à la réserve de parc national, la réserve d'aire marine nationale de conservation et le site du patrimoine haïda Gwaii Haanas, puis ancrée aux îles Bischof pendant la durée de la période de location.
- 4.7** L'entrepreneur doit fournir le matériel suivant transporté sur la barge pour l'utilisation par l'Agence Parcs Canada (sauf indication contraire) pour la durée du contrat :
- 4.7.1** deux (2) pompes électriques pour pomper le carburant JET-A des barils jusque dans l'hélicoptère.
- 5. Responsabilités de l'entrepreneur**
- L'entrepreneur doit :
- 5.1** charger et arrimer tout le matériel et toutes les fournitures sur la barge avant de quitter le port d'attache;
- 5.2** livrer la barge à la zone de mouillage à l'emplacement du projet (voir l'emplacement du projet à l'appendice A1) le 26 mars 2017 (les jours de transport à partir du point de départ de la barge doivent précéder cette date);
- 5.3** veiller à bien ancrer la barge à l'emplacement du projet;
- 5.4** fournir un accès à la barge deux (2) semaines avant de quitter pour l'emplacement du projet. Les agents ou employés de l'Agence Parcs Canada devront avoir accès au remorqueur et à la barge avant le départ pour y mettre en place d'importantes mesures de biosécurité contre les rongeurs envahisseurs (p. ex. pièges à ressort et postes d'appât pour rongeurs);
- 5.5** veiller à mettre en place un plan d'intervention approprié en cas de déversement de carburant qui répond aux normes de l'industrie pendant la mobilisation de la barge vers l'emplacement du projet et en revenant vers le point de départ;
- 5.6** consulter le responsable technique au sujet de l'échéancier avant la démobilitation étant donné la nature adaptative des travaux de restauration écologique; voir la section 7. Échéancier.

Solicitation No. - N° de l'invitation
5P420-16-5127/A

Amd. No. - N° de la modif.
00

Contracting Authority - Autorité contractante
Adam Krisch

Client Ref. No. - N° de réf. du client
45375237

Title - Sujet
Services de barge pour appuyer les opérations par hélicoptère aux fins de la restauration écologique à Gwaii Haanas (C.-B.)

6. Responsabilités de Parcs Canada

Parcs Canada doit :

- 6.1** fournir du personnel pour aider au mouillage et au positionnement final de la barge;
- 6.2** livrer tout le matériel et toutes les fournitures au point de départ de la barge;
- 6.3** évaluer les mesures d'appâtage et de piégeage des rongeurs déployées par l'entrepreneur avant le départ pour s'assurer qu'elles sont adéquates.

7. Échéancier

Le projet dans le cadre duquel la barge sera utilisée est prévu s'achever au plus tard le 1^{er} juillet 2017, mais la période réservée pour imprévus s'étire jusqu'au 15 juillet 2017. Le projet pourrait être achevé le 1^{er} juillet 2017 ou après. L'entrepreneur doit aussi s'assurer que sa barge est disponible dans le cadre du contrat jusqu'au 1^{er} août 2017. Le temps total à partir de la date de mouillage initiale jusqu'à la fin du projet est de 111 jours si la période réservée pour imprévus est utilisée et de 96 jours à partir de la date de mouillage initiale si le projet de termine comme prévu le 1^{er} juillet 2017. S'il faut retarder le mouillage au début du projet en raison de conditions météorologiques défavorables ou d'autres facteurs, la barge devra demeurer en place pendant 111 jours après la date de mouillage initiale.

Solicitation No. - N° de l'invitation
5P420-16-5127/A

Amd. No. - N° de la modif.
00

Contracting Authority - Autorité contractante
Adam Krisch

Client Ref. No. - N° de réf. du client
45375237

Title - Sujet
Services de barge pour appuyer les opérations par hélicoptère aux fins de la
restauration écologique à Gwaii Haanas (C.-B.)

APPENDICE "A1"

EMPLACEMENT DU PROJET

Le degré de latitude décimal approximatif de l'emplacement de mouillage proposé est de 52.578180 et le degré de longitude est de -131.569532, selon les indications des prises d'écran Google Earth ci-dessous.



ANNEXE « B »

BASE DE PAIEMENT

1. Prix ferme

À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations en vertu du présent contrat, l'entrepreneur sera payé les prix fermes prescrits ci-après.

N°	Description	Unité de mesure	Prix ferme
1.1	Prix ferme pour la mobilisation de la barge et du matériel connexe, à partir de la base d'attache de l'entrepreneur jusqu'à la zone de mouillage des îles Bischof	Somme forfaitaire	\$
1.2	Prix ferme pour la démobilitation de la barge et du matériel connexe, de la zone de mouillage des îles Bischof jusqu'à la base d'attache de l'entrepreneur	Somme forfaitaire	\$
1.3	Prix ferme pour l'ancrage de la barge sur place à la zone de mouillage des îles Bischof (C.-B.) pour la durée du projet de 96 jours	Somme forfaitaire	\$

2. Prix unitaires fermes

L'entrepreneur sera payé un prix unitaire ferme pour avoir rempli ses obligations de façon satisfaisante en vertu du contrat, selon les prescriptions ci-après, si le projet devait durer plus de 96 jours.

N°	Description	Unité de mesure	Prix unitaire ferme (a)	Quantité estimative (b)	Total estimatif (c) = (a) x (b)
2.1	Prix journalier ferme pour l'ancrage de la barge sur place à la zone de mouillage des îles Bischof (C.-B.), au besoin pour achever le projet après le 1 ^{er} juillet 2017	Par jour	\$	15 jours	\$

- (a) Tous les prix sont en dollars canadiens, excluant les taxes applicables, FAB destination, incluant les droits de douane et les taxes d'accise canadiens.
- (b) Les prix fermes et les prix unitaires fermes sont tout inclusifs et comprennent l'exécution des travaux conformément à l'énoncé des travaux à l'annexe A. Aucun autre coût ne sera payé à l'entrepreneur, sauf approbation contraire par écrit de l'autorité contractante.
- (c) L'entrepreneur sera payé le prix ferme et le prix unitaire ferme seulement pour le nombre de jours que la barge est ancrée à la zone de mouillage des îles Bischof, selon les besoins pour conclure le projet pour lequel cette barge est utilisée.

Solicitation No. - N° de l'invitation
5P420-16-5127/A

Amd. No. - N° de la modif.
00

Contracting Authority - Autorité contractante
Adam Krisch

Client Ref. No. - N° de réf. du client
45375237

Title - Sujet
Services de barge pour appuyer les opérations par hélicoptère aux fins de la
restauration écologique à Gwaii Haanas (C.-B.)

ANNEXE « C »

**ATTESTATION ET PREUVE DE CONFORMITÉ EN MATIÈRE DE SANTÉ ET DE SÉCURITÉ AU
TRAVAIL (SST)**

***Le formulaire suivant doit être rempli et signé avant le début des travaux dans les lieux de travail
de Parcs Canada.***

**Les entrepreneurs devront remplir ce formulaire à la satisfaction de Parcs Canada pour avoir
accès aux lieux de travail.**

Parcs Canada considère que les textes législatifs fédéraux régissant la santé et la sécurité au travail lui imposent certaines responsabilités en tant que propriétaire de lieux de travail. Pour être en mesure d'assumer ces responsabilités, Parcs Canada met en œuvre un régime de sécurité à l'intention des entrepreneurs qui exécutent des travaux sur ses lieux de travail, afin qu'ils assument bien les rôles et les responsabilités qui leur incombent en vertu de la partie II du Code canadien du travail et du *Règlement canadien sur la santé et la sécurité au travail*.

Autorité responsable/chef de projet de Parcs Canada	Adresse	Coordonnées
Gestionnaire de projet		
Entrepreneur principal		
Sous-traitant(s) (ajouter des lignes au besoin)		

Lieu(x) des travaux

Description générale des travaux à exécuter
--

Solicitation No. - N° de l'invitation
5P420-16-5127/A

Amd. No. - N° de la modif.
00

Contracting Authority - Autorité contractante
Adam Krisch

Client Ref. No. - N° de réf. du client
45375237

Title - Sujet
Services de barge pour appuyer les opérations par hélicoptère aux fins de la restauration écologique à Gwaii Haanas (C.-B.)

Répondre par « Oui » aux énoncés qui s'appliquent à la situation.

	Une réunion a été organisée pour discuter des risques et de l'accès au lieu de travail; tous les risques connus et prévisibles ont été signalés à l'entrepreneur et à ses sous-traitants.
	L'entrepreneur et ses sous-traitants respecteront tous les textes législatifs fédéraux et provinciaux/territoriaux, ainsi que les politiques et procédures de Parcs Canada qui s'appliquent à la santé et la sécurité au travail.
	L'entrepreneur et ses sous-traitants fourniront tout le matériel de sécurité ainsi que tous les équipements, dispositifs et vêtements de protection exigés.
	L'entrepreneur et ses sous-traitants verront à ce que leurs employés connaissent bien tout le matériel de sécurité ainsi que tous les équipements, dispositifs et vêtements de protection exigés, et qu'ils les utilisent en tout temps.
	L'entrepreneur et ses sous-traitants verront à ce que leurs activités ne mettent pas en danger la santé et la sécurité des employés de Parcs Canada.
	L'entrepreneur/le sous-traitant a inspecté le chantier et a effectué une évaluation des risques; il a mis en place un plan de santé et sécurité qu'il a porté à la connaissance de ses employés avant le début des travaux.
	Lorsque l'entrepreneur ou un sous-traitant entreposera, manipulera ou utilisera des substances dangereuses sur le lieu de travail, il placera des panneaux d'avertissement aux points d'accès afin d'avertir les personnes concernées de la présence de ces substances et de leur communiquer les précautions à prendre pour éviter ou limiter les risques de blessure ou d'accident mortel.
	L'entrepreneur et ses sous-traitants verront à ce que leurs employés connaissent toutes les procédures d'urgence en vigueur dans le lieu de travail.

Je soussigné, _____ (entrepreneur), atteste que j'ai lu, que je comprends et que moi-même, de même que mon entreprise, mes employés et tous mes sous-traitants, respecterons les exigences exposées dans le présent document et les conditions du contrat.

Nom

Signature

Date

Solicitation No. - N° de l'invitation
5P420-16-5127/A

Amd. No. - N° de la modif.
00

Contracting Authority - Autorité contractante
Adam Krisch

Client Ref. No. - N° de réf. du client
45375237

Title - Sujet
Services de barge pour appuyer les opérations par hélicoptère aux fins de la restauration écologique à Gwaii Haanas (C.-B.)

ANNEXE « D »

DISPOSITIONS RELATIVES À L'INTÉGRITÉ – LISTE DE NOMS

Les soumissionnaires constitués en personne morale, y compris ceux qui présentent une soumission à titre de coentreprise, doivent transmettre une liste complète des noms de tous les administrateurs.

Les soumissionnaires qui présentent une soumission en tant que propriétaire unique, incluant ceux présentant une soumission comme coentreprise, doivent fournir le nom du ou des propriétaire(s).

Les soumissionnaires qui présentent une soumission à titre de société, d'entreprise ou d'association de personnes n'ont pas à soumettre une liste de noms.

Structure de l'entreprise du soumissionnaire :

(Propriétaire unique, société, coentreprise, partenariat, etc.)

1. _____
2. _____
3. _____
4. _____
5. _____
6. _____
7. _____
8. _____
9. _____
10. _____